

REEMPLIR LE REGISTRE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL EN LIGNE

1) Vous devez vous rendre sur votre **Intranet** en suivant ce lien :

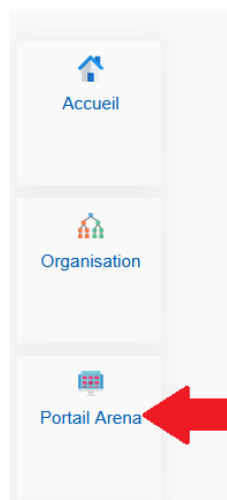
<https://www.ac-reims.fr/vie-de-l-agent-121848>

Sur l'intranet académique, vous retrouverez après authentification
des actualités nationales et académiques

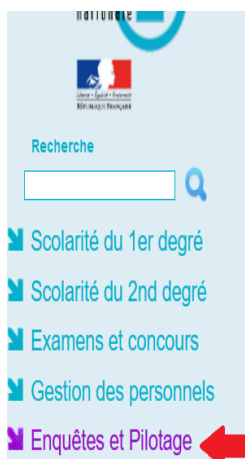
- Des informations concernant votre carrière, vos droits et obligations
- La composition des comités et commissions académiques



2) Après connexion, cliquer sur le bandeau de gauche sur **Portail Arena**.



3) Puis sur "**Enquêtes et Pilotage**" dans le menu de gauche, cliquer sur le registre sous "**Prévention**".



Pilotage académique
Colibris - Portail des démarches

Pilotage Etablissements
Programme pHARe
EPI - Enquête Parc Immobilier

Prévention
REGISTRE - Santé et sécurité au travail - Dépôt signalement

